

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 24 MARS 2015

Mme Faccenda ouvre la séance à 17h41

Sont présents 15 membres sur 24 . (cf liste d 'émargement ci-jointe)

- Sont excusés : Mme Bernard, Mme Penvern, Mme Larvor, Mme Hion, M. Lucas, M. Le Cunuder (remplacé par Mme Scouarnec), M. Le Guedes, M. Mear, Mme Louin
- Sont également excusés les personnels élus en tant que suppléants pour raison de séjours pédagogiques : Mme Le Page, Mme Louvel, Mme Remond et Mme Brigant
- Sont absents : M. Fichet, M. Guyomarc'h, M. Bihan

Mme Faccenda remercie les membres du Conseil d'Administration d'accueillir M. Saliou, fondé de pouvoir à l'agence comptable, présent pour la présentation du compte financier 2014.

Le quorum étant atteint Mme la Principale déclare que la séance peut débuter.

Mme Faccenda propose la candidature de M. Brigant, en tant que secrétaire de séance.

Mme Faccenda procède à l'examen et au vote du compte-rendu du Conseil d'Administration du 2 février 2015 :

Pour : 15 Absentions : 0 contre : 0

Mme Faccenda propose l'ordre du jour modifié :

- Point III -2 : prélèvement sur fonds de réserve pour acquisition d'une imprimante 3D
- Point III-3 : demande de sortie d'inventaire

Pour : 15 Absentions : 0 contre : 0

Du fait de la présence de M. Saliou, le Conseil d'Administration commencera par étudier le point III.

POINT III- Points financiers

1. Compte financier 2014

Mme Faccenda, présidente du Conseil d'Administration invite Mme Kuligowski et M. Saliou à présenter le compte financier.

Mme Kuligowski en présente la première partie qui rend compte de la gestion et est de la compétence de l'ordonnateur. (voir rapport joint à la délibération du compte financier).

Lors de cette présentation, Mme Kuligowsky précise que le Conseil Général du Finistère procède à un abattement de la dotation théorique de fonctionnement

quand le niveau des fonds de réserve équivaut à un nombre de jours de fonctionnement du collège compris entre 60 et 90 jours. Le niveau des fonds de réserve du collège de Lanmeur étant de 168 jours de fonctionnement, un abattement de 8 % a été opéré, ce qui indique que la situation financière du collège est très confortable.

Mme Kuligowsky apporte également des précisions sur les événements qui ont impacté le budget notamment la douceur de l'hiver et donc une baisse de la consommation en gaz, l'arrêt de la classe de voile, l'arrêt de l'opération « Collège au cinéma » et l'annulation du voyage en Irlande.

M. Le Cunuder, représentant des parents d'élèves, s'interroge alors sur le pourquoi de l'abandon de la classe de voile, ce qui amorce un échange entre membres du Conseil d'Administration.

Mme Kuligowsky indique que l'organisation de cette activité était loin d'être satisfaisante lors de la dernière année de fonctionnement et précise que 12 familles connaissaient des difficultés de paiement. Mme Plantec Rousic confirme.

M. Le Lay ajoute qu'une telle activité devrait pourtant constituer une priorité en Bretagne pour un collège de bord de mer en revoyant toutefois les modalités d'organisation. M. Brigant rappelle que le collège bénéficie d'une situation financière confortable qui pourrait permettre de relancer cette activité. Mme Plantec-Rousic précise que l'arrêt de cette activité a été décidé à l'issue d'une année scolaire perturbée et qu'il conviendrait de reprendre cette action en la faisant évoluer vers une formule plus satisfaisante.

M. Le Lay regrette que le montant actuel des fonds de réserve du collège occasionne une baisse de 40 % de la subvention du Conseil Général pour l'année 2015 et suggère qu'une partie de ces fonds de réserve puissent être alloués à la mise en place d'un séjour d'intégration des élèves de 6ème dans le cadre d'une classe de mer.

Mme Faccenda indique que la question de la mise en place d'un séjour d'intégration pour les 6èmes sera étudiée d'ici à la fin de l'année dans le cadre de la mise en place du nouveau projet d'établissement.

M. Brigant convient que si l'hiver a été doux, certaines salles de classe ont pourtant été fraîches voire froides à certains moments de l'hiver. Mme Kuligowsky répond qu'il s'agit d'un problème de distribution suivant la disposition des salles.

M. Saliou présente la deuxième partie du compte financier qui analyse les données financières et revient au comptable. (voir rapport joint à la délibération du compte financier).

M. Saliou conclut la présentation du compte financier en rappelant que le collège de Lanmeur est excédentaire et insiste sur la qualité de la gestion financière.

La présidente du Conseil d'Administration demande que ce compte financier soit adopté sans réserve :

Pour : 15 Absentions : 0 contre : 0

La Réforme du Cadre Budgétaire et Comptable donne la possibilité de fusionner les deux comptes de réserves, ce qui donne de la souplesse au fonctionnement.

Mme La Principale propose aux membres du Conseil d'Administration d'affecter la totalité du résultat 2014 s'élevant à 12 775,03 euros sur le compte de réserves générales de l'établissement et de fusionner deux comptes réserves générales et SRH sur le compte de réserves générales. Le fonds de roulement au compte financier s'élève à 156 497,44 euros dont 6 383,258 euros de stocks.

Pour : 15 Absentions : 0 contre : 0

2- Prélèvement sur fonds de réserve

Avec l'appui du Conseil Général, le collège va acquérir une imprimante 3D pour les cours de technologie. Le Conseil Général a accordé suite à la Commission Permanente du 2 mars 2015 une subvention de 3 381,10 euros.

Pour compléter cette subvention, Mme Faccenda demande son accord aux membres du Conseil d'Administration pour un prélèvement sur fonds de réserve de 800 euros pour l'acquisition d'une imprimante 3D ;

Pour : 15 Absentions : 0 contre : 0

3. Demande de sortie d'inventaire

Le Collège vient d'acquérir un tracteur tondeuse. Le revendeur a proposé de racheter l'ancien tracteur tondeuse qui ne fonctionne plus. C'est pourquoi une demande de sortie d'inventaire a été proposée et approuvée par les membres du Conseil d'Administration.

Mme Faccenda demande également la mise au rebut d'un certain nombre de matériels qui n'existent plus dans l'établissement.

Pour : 15 Absentions : 0 contre : 0

18h40 :Remercié par Mme Faccenda pour son intervention, M.Saliou quitte la séance.

POINT I- Vie pédagogique et Vie Scolaire

1. Après-midi travaillée du mercredi 13 mai 2015-épreuve d'Histoire des Arts

Le mercredi 13 mai se déroulera l'épreuve d'Histoire des Arts pour les élèves de 3ème, comptant pour l'obtention du Diplôme National du Brevet, session 2015.

Pour organiser les jurys (un enseignant « expert » histoire des arts et un enseignant toute discipline), les élèves de 6ème, 5ème et 4ème seront libérés.

Pour : 15

Abstentions : 0

Contre : 0

POINT II- Travaux et équipements

1. Adhésion au groupement de commandes du Finistère 2016

Le collège adhère au groupement de commandes du Finistère depuis de nombreuses années.

Mme Faccenda demande aux membres du Conseil d'Administration de renouveler cette adhésion.

Pour : 15 Absentions : 0 contre : 0

2. Convention Conseil Général- Etablissement Public Local d'Enseignement 2015-2017

a)- convention Conseil Général-EPLE :

Mme Faccenda présente aux membres du Conseil d'Administration la convention d'objectifs et de moyens Conseil Général – EPLE.

Cette convention d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2015 a été votée en commission permanente du Conseil Général le 2 mars 2015. Elle a fait l'objet d'une concertation avec des représentants des équipes de direction.

La présente convention a pour objet d'organiser les conditions dans lesquelles l'ensemble des autorités administratives participent à l'exécution de la mission du service public ainsi que d'assigner les objectifs et d'attribuer les moyens permettant d'assurer et d'assumer les missions suivantes :

- l'accueil
- l'hébergement et la restauration
- l'entretien général et technique
- les transports scolaires

La présidente du Conseil d'Administration demande l'autorisation aux membres de signer la convention :

Pour : 15 Absentions : 0 contre : 0

b) Charte Qualité Restauration Conseil Général – EPLE

Mme Faccenda présente aux membres du Conseil d'Administration la charte « qualité restauration » proposée par le Conseil Général et également voté lors de sa commission permanente du 2 mars 2015.

Cette charte émanant de plusieurs réunions composées des cuisiniers des collèges, de Labocéa et de la Direction des Collèges constitue la politique restauration scolaire et est organisée autour de quatre principes :

- manger avec plaisir : communication, accueil de qualité, éducation au goût, composition des repas
- manger des produits de qualité : favoriser le fait maison issu de produits locaux de qualité, de l'agriculture biologique ou labellisés
- manger équilibré : règles nutritionnelles, équilibre et qualité des repas

- manger durable : saisonnalité des produits, gaspillage alimentaire, tri sélectif, compostage

Mme la Principale annonce également qu'une opération de tri et pesage des déchets est organisée avec le concours de Morlaix communauté pour une durée de trois semaines, dans le cadre de l'agenda 21 du collège.

M. Yven intervient alors et dit avoir constaté un important gaspillage de pain de l'ordre de 120 baguettes par mois. Il a donc décidé, à titre expérimental, de réduire la portion individuelle de pain de 1/6 à 1/10 de baguette.

Mme Faccenda demande l'autorisation aux membres du Conseil d'Administration de signer la charte Qualité Restauration.

Pour : 15 Absentions : 0 contre : 0

3. Charte administrative adresses mel pour tablettes numériques

Afin de faciliter la gestion des tablettes dans les établissements, le Service Informatique Académique (SERIA) propose un nouveau service de distribution des comptes de messagerie. Cela permet aux établissements de créer autant de comptes de messagerie que de tablettes en sa possession et permet l'activation des tablettes.

Le Chef d'Etablissement veille ainsi à conserver toutes les informations communiquées par le SERIA, ne communique pas les mots de passe à d'autres personnes non autorisées et signale toute compromission à la plate forme d'assistance.

Mme Faccenda demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signer cette charte :

Pour : 15 Absentions : 0 contre : 0

En l'absence de questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, Mme Faccenda remercie les membres du Conseil d'Administration et lève la séance à 19H31.

La présidente du Conseil d'Administration

Le Secrétaire de séance

Mme FACCENDA









M.BRIGANT



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 24 mars 2015

QUORUM :

Présents :

	Qualité	TITULAIRE	SUPPLEANT	EMARGEMENT
1. EQUIPE DE DIRECTION	Principale C.P.E. Gestionnaire	FACCENDA M. PLANTEC-ROUSIC F. KULIGOWSKI O.		
2. REPRESENTANT de la Collectivité Territoriale	Conseiller Général collectivité locale collectivité locale	BERNARD N. FICHET J. L. BIHAN P.	Excusé QUENEA A. Absent.	
3. PERSONNALITES QUALIFIEES	Infirmière avocat	PENVERN C. GUYOMARCH G.	Excusée Absent	
4. PERSONNELS ELUS DE l'établissement		LARVOR B. (Exc) BRIGANT H. HION C. (Exc) LUCAS H. (Exc) CADRAN J. LE LAY E. BELLEC B YVEN A.	LE PAGE G. (Exc) LOUVEL A. (Exc) REMOND C. (Exc) BRIGANT G. (Exc) GUILLOU S. LARHANTEC C.	 
5. PARENTS d'ELEVES		LE CUNUDER G. MARTIN S. LE GUEDES G. (Excusé) CAM D. MEAR J. LOUIN R. BONSTOW J. QUEGUINER K.	SCOUARNEC I. LE COZ G. DOUBROFF S. GUEZELLOU T.	   Excusé Excusée 
Elèves				

Ordre du jour modifié du Conseil d'Administration du 24/03/2015

- Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 2 février 2015
- Nomination d'un secrétaire de séance
- Approbation de l'ordre du jour

Point I – Vie pédagogique et vie scolaire

1. Après-midi travaillée du 13 mai 2015 (*épreuve d'histoire des arts*)

Point II – Contrats et conventions

1. Adhésion au groupement de commandes du Finistère 2016
2. Convention Conseil Général– Établissement Public Local d'Enseignement 2015-2017
3. Charte administrative adresses mel pour tablettes numériques

Point III – Points financiers

1. Compte financier
2. *Prélèvement sur fonds de réserve*
3. *Demande de sortie d'inventaire*

Questions diverses :

Merci de faire parvenir par écrit les questions diverses 48 h avant le Conseil d'Administration

COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2014 :
1^{ère} partie, rapport de l'ordonnateur

Le rapport sur le compte financier est constitué de 2 parties présentées conjointement par l'ordonnateur et l'agent comptable. La première partie rend compte de la gestion et est de la compétence de l'ordonnateur, la seconde analyse les données financières et revient au comptable.

Le compte rendu de gestion rend compte de l'exécution budgétaire en regard du budget adopté et modifié par le conseil en cours d'année par DBM. Il explicite notamment les différences entre les prévisions budgétaires et leur exécution.

I – Le contexte 2014 :

1- Moyens de fonctionnement de l'établissement :

Les effectifs élèves :

Rappel 2013	2014	Écart
377	373	4

Il y a 4 divisions par niveau soit 16 divisions au total pour l'année 2013/2014, 15 divisions pour l'année 2014/2015 (une division en moins en 4^{ème}).

La DGH

Rappel 2013	2014	Écart
441,2 h	443 h	1,8 h

Les masses salariales

Agents de l'état	Agents du CG
1 929 153,78 €	242 436,24 €

Récapitulatif des emplois : 2,5 personnels administratifs - 31 professeurs - 1 CPE – 3,5 ASEN – 3 AVS en contrat aidé 2 ASEN AVS - 9 agents techniques territoriaux, dont 1 contrat aidé et 1 emploi d'avenir–

Les travaux

- suite au rapport de la DDPP, remise en état de carrelages et pose de cloison PVC dans la cuisine et salle de plonge en attendant les travaux de restructuration

Recettes significatives prises en compte dans l'élaboration du budget initial 2014 :

- Tarifs du service de restauration : selon les orientations adoptées par le Conseil Général du Finistère lors de la commission permanente du 20 juin 2013 le Conseil d'administration, réuni le 1er octobre 2013, a voté une augmentation de 2% des tarifs.

- Dotation théorique de fonctionnement votée par le Conseil général du Finistère : 73 267 €. Compte tenu de la situation des réserves de l'établissement au compte financier 2012, un abattement de 8% a été opéré. La dotation réelle a donc été de 67 406 €, soit en légère baisse par rapport à 2013 (68 361 €). Il a été décidé de répartir cette dotation entre les service ALO (58 719,70 €) VE (7 117 €) et AP (1 569,30 €).

- Le Conseil général a par ailleurs accordé :

- 1 973,50 € pour collège au cinéma
- 816 € pour l'achat d'une tondeuse
- 7 500 € pour le jumelage artistique
- 1 755,39 € de dotation pour les entrées piscine 6ème
- 2 000 € pour le transport à la piscine
- 10 465,91 € de subvention pour le gymnase

2- Choix arrêtés lors de l'élaboration du budget 2014 :

Dépenses significatives 2014 prises en compte dans l'élaboration du budget initial 2014 :

- Le budget 2014 du collège de Lanmeur est le second budget issu de la réforme du cadre budgétaire et comptable (RCBC) entrée en application le 01 janvier 2013. En concertation avec l'autorité académique et le conseil général, un certain nombre d'orientations ont été adoptées lors de l'élaboration du budget initial, tels que la création d'un service spécial restauration et hébergement et la prise en compte du projet d'établissement. Il a par ailleurs été décidé, en concertation avec l'équipe pédagogique, de redéfinir le montant et la destination des crédits d'enseignement, en effet chaque équipe disciplinaire a dû déposer un budget prévisionnel.

3- Équilibre budgétaire - budget initial

Le budget initial 2014 s'équilibrait de la manière suivante :

Un prélèvement sur fonds de roulement d'un montant de 32 366,21 € a été nécessaire pour assurer l'équilibre du budget, arrêté à 417 908,27 € en dépenses et 385 542,06 € en recettes.

4- Principaux événements survenus au cours de l'exercice ayant eu un impact sur le budget :

- douceur de l'hiver 2014 donc impact sur la consommation de gaz (- 6903,57 € entre 2013 et 2014)
- arrêt de la classe de voile et de collège au cinéma
- annulation du voyage en Irlande faute d'avoir eu une seule réponse à l'appel d'offres lancé sur l'AJI avec un tarif prohibitif.

II – Bilan par service :

1) Le service général :

Le service Activités Pédagogiques :

Prévision		Réalisation	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
25 677,05 €	42 718,25 €	3 175,15 €	14 571,98 €
-17 041,20 €		-11 396,83 €	

Les recettes de ce service proviennent des subventions de l'État pour la reprographie et du conseil général (dotation de fonctionnement)

une subvention de 23 489 € était prévue pour renouveler du matériel de sciences physique et SVT suite à des travaux. Les travaux étant repoussés, la subvention sera dépensée en 2017.

Bilan des dépenses :

CDI	4 499,57 €	30,88%	livres et abonnements
Crédits pédagogiques	618,75 €	4,25%	droits reprographie
Crédits d'enseignement	6 984,76 €	47,93%	matériels de sciences et technologies, MAJ RAABE Allemand, séries de romans, dictionnaire de langues, micro USB, matériel arts plastiques, abonnement au site TV
Sorties	2 469,00 €	16,94%	sorties DP3, collège au cinéma, expo Landerneau, sortie musée de la résistance St Connan
TOTAL	14 572,08 €	100,00%	

Les principaux postes de dépenses concernent les crédits d'enseignement et le CDI.

Le service Vie de l'élève :

Prévision		Réalisation	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
95 717,30 €	95 717,30 €	74 730,49 €	75 577,53 €
0,00 €		-847,04 €	

L'écart est important entre les prévisions et la réalisation tant au niveau des recettes que des dépenses. En effet, cela s'explique notamment par l'annulation du voyage en Irlande initialement

prévu au budget et par la rémunération des AVS qui a été prise en charge par le Lycée Thépot de Quimper au mois de mai 2014.

Les recettes de ce service proviennent des subventions de l'État (Crédits Pédagogiques Globalisés, fonds sociaux), du conseil général (dotation de fonctionnement) et de la participation des familles pour les voyages et classe de voile.

Bilan des dépenses :

Voyages	51 347,42 €	67,94%	Grande Bretagne – Allemagne – Italie - Paris
Rémunération	3 305,65 €	4,37%	Rémunération AVS jusqu'en mai 2014
Crédits pédagogiques	596,40 €	0,79%	Carnets pas de manuels en 2014 subvention état trop faible
Agenda 21	363,00 €	0,48%	Achat de pommiers et pic bine
Collège cinéma	1 973,50 €	2,61%	Classes de 6 ^{ème} et 5 ^{ème} arrêt en juin 2014
Fonds sociaux	2 224,42 €	2,94%	27 familles aidées
Mallette des parents	224,65 €	0,30%	Achat de coussins
Orientation	296,85 €	0,39%	Forum de l'orientation et documentation ONISEP
Jumelage artistique	10 659,74 €	14,10%	Résidences artistes
Piscine	4 160,26 €	5,50%	Classes de 6 ^{ème} 10 séances
Infirmierie	425,64 €	0,56%	Matériel infirmerie
TOTAL	75 577,53 €	100,00%	

Le principal poste de dépenses concerne les voyages.

VOYAGES	Dépenses	Recettes	Familles	FSE	OFAJ	Fonds de roulement
GB	25 576,00 €	23 352,00 €	18 312,00 €	5 040,00 €	0,00 €	2 224,00 €
Allemagne	7 901,77 €	6 981,00 €	5 200,00 €	981,00 €	800,00 €	920,77 €
Italie	10 116,37 €	9 109,00 €	8 200,00 €	909,00 €	0,00 €	1 007,37 €
Paris	7 753,26 €	6 720,00 €	6 720,00 €	0,00 €	0,00 €	1 033,26 €
TOTAL	51 347,40 €	46 162,00 €	38 432,00 €	6 930,00 €	800,00 €	5 185,40 €

Bilans des dépenses

Bilan des voyages : 84 élèves de 5^{ème} ont fait un voyage découverte dans la région de Paignton / Torquay en Angleterre, en hébergement en famille d'accueil. 40 élèves de 4^{ème} sont partis à Jesi dans la région des Marches en Italie en échange avec le collège Scuola Media Lorenzini de Jesi. 26 élèves de 4^{ème} et 3^{ème} sont partis à Hohenmölsen en Allemagne en échange avec l'Agricola Gymnasium de Hohenmölsen. 2 classes de 3^{ème} soit 42 élèves sont partis à Paris pour 3 jours de visites.

Bilan CUI: Le 1er septembre 2013, l'établissement a employé pour un contrat d'un an une AVS en CUI pour 2 élèves. Le Lycée Thépot de Quimper a pris directement en charge la paye des AVS en mai 2014.

Bilan fonds sociaux: 27 familles ont été aidées. 1 517,42 € d'aide pour la demi-pension et 707 € d'aide pour les voyages. Soit un total de 2 224,42 € de fonds sociaux accordés en 2014.

Bilan agenda 21 : achat de 4 pommiers plantés par chaque classe de sixième. Achat de pic bêche pour le nettoyage manuel des abords.

Bilan crédits pédagogiques globalisés : note de la Direction académique : « Ces crédits sont destinés à couvrir prioritairement le financement des droits de reprographie, des carnets de correspondance ainsi que l'acquisition de manuels scolaires.

Une mesure d'économie exceptionnelle est portée sur l'acquisition de manuels scolaires dans les collèges en 2014. En effet, dans la perspective de la réforme du collège en 2015 et de la mise en place de nouveaux programmes d'enseignement, l'acquisition de nouveaux manuels scolaires sera limitée aux compléments de collection. » la dotation a donc subi une forte baisse 596,40 € ont été dépensés pour les carnets de correspondance, 618,75 € pour les droits d'auteurs et 719,85 € ont été positionnés pour l'achat de manuels scolaires mais pas utilisés, en effet trop peu de crédit même pour réaliser des renouvellements. Ils sont donc en reliquat pour être utilisés en 2015.

Bilan agenda 21: c'est la seconde année de fonctionnement de l'agenda 21. L'établissement a reçu une subvention de 1 600 € en 2013. 303,90 € ont été dépensés pour l'achat de matériel de jardinage en 2013, 363 € ont été dépensés en 2014 notamment pour l'achat de pic bêche et de 4 pommiers qui ont été plantés par chaque classe de 6ème de la promotion 2013-2014.

Bilan jumelage artistique : 2 résidences d'artistes ont eu lieu au collège en 2014. Ces résidences sont subventionnées pour 80 % par le conseil général et pour 20 % sur le projet d'établissement. Le Conseil général a attribué 7 500 € pour la 2ème année de résidence. Les dépenses atteignent 10 659,74 € pour l'année 2014.

Bilan mallette des parents : achat de coussins et rémunération de l'intervenant Ulamir à l'espace parents à chaque retour de congés scolaires.

Bilan orientation : paiement de brochures onisep et frais de participation au forum Cap Orientation.

Bilan piscine : Les dépenses pour un montant total de 4 201,80 € concernent les 4 classes de 6ème pour 10 séances de piscine + le transport à la piscine de Plouigneau.

Bilan collège au cinéma: les 4 classes de 6ème et de 5ème ont participé à l'opération collège au cinéma jusqu'en juin 2014. Cette opération est entièrement subventionnée par le conseil général. Elle n'a pas été reconduite sur l'année scolaire 2014-2015 ; en effet il a été préféré de proposer au professeur de pouvoir se rendre au cinéma voir des films qu'ils auront choisis.

dépenses infirmerie : les dépenses sont d'un montant de 425,64 € pour le matériel de pharmacie de l'infirmerie.

Le service Administration et Logistique :

Prévision		Réalisation	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
93 955,01 €	93 955,01 €	110 948,88 €	90 020,05 €
0,00 €		20 928,83 €	

L'écart entre les recettes provient du loyer du logement de fonction inoccupé par Mme la CPE et dont la convention d'occupation précaire a été renouvelée au 1^{er} septembre 2013, ainsi que de la contribution du SRH qui a été plus importante que prévue.

Consommations Fluides 2013

	2013	2014
Gaz	16 161,37	9 257,80
Eau	3 538,56	3 891,88
Électricité	20 498	21 327,48
	40 197,93	34 477,16

L'année 2014 est la seconde année entière de fonctionnement de la chaufferie gaz. Auparavant le collège était chauffé au fuel. La consommation de gaz est beaucoup plus faible, en effet, l'hiver 2014 a été très doux.

On peut envisager pour 2015 des dépenses de gaz similaires.

Situation des dépenses à la même date : 3 691,26 € au 2 mars 2014 – 3 520,84 € au 28 février 2015 soit un écart de 170,42 €.

Bilan des dépenses :

Viabilisation	34 477,16 €	38,30%	Eau – edf- gaz
Locaux	11 527,50 €	12,81%	Entretien des locaux, achat de matériels pour le service maintenance, contrats d'entretien, travaux du CDI
Amortissement	9 300,52 €	10,33%	Amortissements
Variation Stocks	355,25 €	0,39%	Variation stock gaz
Reprographie	6 304,52 €	7,00%	Location du copieur, entretien, consommables de 2 copieurs et 1 duplicopieur (5 101,03 €) et consommation de papier (2 596,51 €)
Matériels	3 685,64 €	4,09%	matériels informatique, pc, DAIP, consommables informatique
Administration	13 903,55 €	15,44%	Assurances, doc administrative, fournitures administratives, gasoil, internet, téléphone, affranchissements, produits d'entretiens
Subvention gymnase	10 465,91 €	11,63%	Subvention pour le gymnase entièrement reversée à la commune de Lanmeur pour l'utilisation du gymnase municipal
TOTAL	90 020,05 €	100,00%	

Les charges de viabilisation et d'entretien des locaux représentent à elles seules 46 004,66 €, soit 51,11% des dépenses du service ALO.

Les recettes de ce service proviennent des subventions du conseil général (dotation de fonctionnement), de la contribution du Service de Restauration et d'Hébergement (SRH), du loyer du logement de fonction loué en COP, de la subvention du conseil général pour le gymnase. La subvention gymnase a été ouverte en cours d'année suite à la notification (10 465,91 €) ainsi que du remboursement d'une assurance pour un bris de vitre (677,48 €). Pour le reste des recettes, l'augmentation est liée aux opérations d'amortissements et de variations de stocks.

Les principales dépenses

Les dépenses les plus importantes sont celles relatives à la viabilisation.

Les autres dépenses couvrent les dépenses administratives (notamment fournitures, copies, téléphone, internet, assurances, affranchissements, consommables informatiques), d'entretien (contrats, produits, matériels), d'équipement, de location et d'entretien de photocopieur ainsi que la fourniture de papier pour la reprographie. La neutralisation des amortissements et la variation des stocks (gaz) apparaissent également dans ce service.

Total Service Général :

Recettes			Dépenses		
Prévisions de recettes	Recettes nettes	Ecart	Crédits ouverts	Charges nettes	Ecart
215 349,36 €	188 854,52 €	-26 494,84 €	232 390,56 €	180 169,56 €	-52 221,00 €

Recettes	Dépenses
188 854,52 €	180 169,56 €
8 684,96 €	

Au total, si on compare les charges et les recettes, **le service général est bénéficiaire de 8 684,96 €**. La différence de dépenses entre les crédits ouverts et les charges nettes s'expliquent par le fait que des dépenses programmées en classe de voile, collège au cinéma, matériel de sciences n'ont pas été effectuées et que la consommation de gaz a été beaucoup plus faible que prévue.

2) Les services spéciaux :

I- Le service de restauration et d'hébergement :

Prévision		Réalisation	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
144 192,70 €	159 517,71 €	154 181,94 €	150 091,87 €
-15 325,01 €		4 090,07 €	

Le service SRH est bénéficiaire de + 4 090,07€.

Les effectifs demi-pensionnaires forfait 4 jours pour l'année 2014 : 363 pour 137 jours de fonctionnement.

Pour ce service, les recettes prévues ont augmenté de 5 693,49 € pour les forfaits DP. Il y a aussi eu plus de ventes de tickets UNSS que prévue (+ 733,95 €) ainsi qu'une augmentation de la vente des tickets repas commensaux (+ 2 963,40 €).

Bilan des dépenses :

Alimentation	75 153,47 €	50,07%	Denrées alimentaires
Contribution- reversement	61 542,79 €	41,00%	51,2% FARPI et 48,8% contribution entre services
Matériel	4 089,38 €	2,72%	Vaisselle, petits matériels de cuisine
Entretien – réparations	4 139,47 €	2,76%	
Hygiène	3 492,19 €	2,33%	linge et produits d'entretien
Frais divers	1 674,57 €	1,12%	taxes OM – hébergement – huissier – variation stock
TOTAL	150 091,87 €	100,00%	

II- Le service des bourses nationales :

Prévision		Réalisation	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
18 000,00 €	18 000,00 €	13 608,10 €	13 608,10 €
0,00 €		0,00 €	

Ce service est à l'équilibre puisque l'établissement reverse intégralement les sommes reçues en recettes de la part de l'état aux familles bénéficiaires, déduction faite des compensations opérées pour diminuer les créances dues par les familles des élèves DP ou internes.

Nombre de boursiers : 19,57% des effectifs

	Taux 1	Taux 2	Taux3	Total boursiers
2012/2013	40	30	12	82
2013/2014	43	20	13	76
2014/2015	41	23	9	73

III- Les opérations en capital :

Prévision		Réalisation	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
8 000,00 €	8 000,00 €	816,00 €	1 630,80 €
0,00 €		-814,80 €	

Au total, si on compare les charges et les recettes, **la section des opérations en capital général est déficitaire de 814,80 €**. Cette somme correspond à un prélèvement sur fond de réserve pour l'achat d'une tondeuse. Une DBM a été faite au CA de novembre pour l'achat d'un robot NAO, mais l'achat a été reporté à janvier 2015.

3) Total général

Prévision		Réalisation	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
385 542,06 €	417 908,27 €	357 460,56 €	345 500,30 €
-32 366,21 €		11 960,26 €	

L'écart entre les dépenses et les recettes toutes sections confondues s'élève à **un bénéfice de 11 960,26 €.**

(Mais si on ne prend pas en compte le service OPC dans ce calcul, le total général affiche alors un excédent de 12 775,03 €)

Conclusion :

Le résultat 2013 qui s'établit à + 11 960,26 euros est bénéficiaire. En effet peu de dépenses d'investissements cette année et des opérations comme collège au cinéma, la classe de voile ou le voyage en Irlande qui n'ont pas eu lieu.

Il convient également de rappeler qu'un abattement 8% du montant de la dotation de fonctionnement est appliqué par le Conseil Général sur le montant de la subvention de fonctionnement.

Le collège de Lanmeur est un établissement qui réalise beaucoup de projets, de séjours pédagogiques et s'investit dans différents programmes comme le jumelage culturel ou l'agenda 21. Nous verrons dans le rapport de l'Agent comptable que les besoins en trésorerie et fonds de roulement sont largement couverts pour cette année 2014. Mais il faut néanmoins rester vigilant, en effet pour le budget 2015, le Conseil général à effectué un abattement de 40 % de la subvention de fonctionnement. Il faut donc veiller à pouvoir garder le même « rythme » de projets. De plus peu d'investissements ont été fait en 2014, mais plusieurs projets sont à l'étude pour 2015 comme l'achat d'un robot NAO (effectué en janvier 2015), l'achat d'un tracteur tondeuse professionnel, l'achat d'une armoire chaude pour la cuisine. Peu d'investissements en 2014 dû aussi aux changements de principaux dans l'année (3 personnels différents)

COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2014-2^{ème} partie : rapport de l'agent comptable

Le rapport sur le compte financier est constitué de 2 parties présentées conjointement par l'ordonnateur et l'agent comptable. La première partie rend compte de la gestion et est de la compétence de l'ordonnateur, la seconde analyse les données financières et revient au comptable. Il y présente les indicateurs du compte financier permettant d'établir un diagnostic financier recensant les forces et faiblesses de l'établissement afin de porter un jugement sur sa performance et sa situation financière en se plaçant dans la perspective d'une continuité d'exploitation.

I – Le résultat de la section de fonctionnement

R = total des recettes de fonctionnement – total des dépenses de fonctionnement nettes

Le bilan service par service du service général est présenté dans le rapport de l'ordonnateur. Au global, les recettes se sont élevées à 188 854,52 € et les dépenses à 180 169,56 €, soit un excédent de 8 684,96 €.

Le service des bourses nationales est à l'équilibre, soit 13 608,10 €.

Les recettes issues de la vente de repas étant supérieures aux prévisions, le service de restauration et d'hébergement (SRH) est excédentaire de 4 090,07 €.

Concernant la participation aux charges communes, l'établissement applique un taux de 19,5%. Appliqué aux recettes de demi-pension, ce taux donne un total de 30 058,17 €. Par vote du conseil d'administration, choix a été fait de financer les dépenses individualisées au sein du SRH (produits d'entretien, vêtements de travail, petit matériel, contrats d'entretien...), dépenses égales à 13 266,54 €, sur les réserves. Aussi, la somme de 30 058,17 € a été reversée en totalité au service générale. Cette somme sert à payer les dépenses du SRH supportées par le service général, notamment les dépenses de viabilisation.

Tous services confondus, les recettes ont atteint 356 644,56 € et les dépenses 343 869,53 €. **Le résultat qui est unique pour un budget est donc excédentaire de 12 775,03 €** (contre 3 081,76 € pour l'année 2012).

II – La situation des réserves après affectation du résultat 2013

A l'issue de la présentation du COFI 2012, le CA a décidé de fusionner les réserves du SRH avec les réserves du services général.

Après affectation du résultat de l'exercice 2013 et prélèvement pour les immobilisations financées sur fonds propres, les réserves se répartissent de la manière suivante :

-service général : 164 538,08 €.

Compte tenu des recettes et des dépenses détaillées ci-dessus, la proposition d'affectation du résultat est la suivante:

-réserves du service général : 177 313,11 €.

III – La capacité ou l'incapacité d'autofinancement (CAF-IAF)

	Dépenses	Recettes	
Exploitation	334569.01	352662.52	Exploitation
Dotation aux amortissements	9 300,52		Neutralisation amortissements acquis sur dotation
		3 982,04	Neutralisation amortissement acquis sur subvention
Total des dépenses	343 869,53	356 644,56	
Résultat	12 775,03		
Amortissements réels	5 318,48		
	CAF	18 093,51	

Au-delà de la détermination du résultat qui correspond à la différence entre tous les produits et toutes les charges, la CAF/IAF représente le résultat des seules opérations susceptibles d'avoir une action sur la trésorerie. Par rapport au résultat, la CAF est corrigé du résultat des variations induites par les opérations d'ordre, opérations spécifiques qui ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie¹.

La CAF ou l'IAF illustre l'apport ou la ponction dans la trésorerie. Elle met en évidence l'excédent (ou l'insuffisance) des ressources internes dégagées par l'activité de l'EPL.

Pour 2013, les amortissements², s'élèvent à 9 300,52 €.

Parmi les amortissements, il convient de distinguer les amortissements neutralisés³ des amortissements réels⁴.

Comme les amortissements neutralisés sont compensés par des recettes d'un même montant, ils n'ont aucune incidence au niveau du résultat.

En revanche, comme les amortissements réels ne donnent pas lieu à une opération équivalente en recettes, ils constituent réellement une charge.

Pour 2013, les amortissements réels s'élèvent à 5 318,48 €. Même si cette somme constitue une charge, elle n'a pas d'incidence sur la trésorerie dans la mesure où elle ne donne pas lieu à mouvement d'argent. Aussi, les amortissements réels ne sont pas à prendre à compte au niveau de la CAF-IAF

¹ Amortissements notamment.

² L'amortissement est la constatation comptable de l'amoidrissement de la valeur d'un bien immobilisé.

³ Amortissements relatifs à des biens acquis par dotation ou subvention, c'est-à-dire financés par des entités autres que l'établissement.

⁴ Amortissements relatifs à des biens financés par l'établissement.

La CAF ne tenant pas compte des amortissements réels (5 318,48 €), elle correspond au résultat (12 775,03 €) augmenté de la neutralisation de cette charge, soit 18 093,51 €.

Pour information, en 2013, le collège avait une CAF de 7 547,91 €, nettement supérieure à la moyenne académique pour les collèges qui s'élevait à - 1223,06€.

IV – Le fond de roulement

Il traduit la marge de manœuvre dont dispose l'EPLÉ à partir de la différence entre ses ressources et ses emplois stables.

Le fond de roulement qui comprend les stocks augmente grâce aux excédents générés dans la cadre de la capacité d'autofinancement et diminuent par des insuffisances d'autofinancement ou par des prélèvements pour l'acquisition de biens immobilisables, notamment.

Fond de roulement	2012	2013	2014
	140 544,14	139 218,73	156 497,44

L'exercice 2014 se terminant par une CAF de 18 093,51 € et comprenant 814,80 € d'immobilisations financées sur fonds propres, le fond de roulement passe de 139 218,73 € à 156 497,44 €.

Le fond de roulement qui est unique par budget se substitue à la notion de réserves. Le CA prélève sur le fond de roulement et non plus sur les réserves.

V – Les jours de fond de roulement

Les jours de fond de roulement permettent d'estimer le nombre de jours dont dispose l'établissement pour fonctionner sans apport de recettes nouvelles.

	2012	2013	2014
Montant fonds roulement	140 544,14 €	139 218,73 €	156 497,44 €
Charges de fonctionnement (comptes 60 à 65 or OP-SPE)	347 901,61 €	361 755,25 €	334 569,01 €
Nb jours fonds de roulement	145	139	168

Le nombre de jours de fond de roulement augmente, passant de 139 à 168. Compte tenu du taux minimum de 60 jours préconisé par l'Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale, l'établissement se trouve dans une situation financière très confortable.

Le collège dispose d'un nombre de jours de fond de roulement bien supérieur au seuil des 90 jours fixé par le conseil général pour l'attribution dans sa totalité de la dotation de fonctionnement. Si les critères d'attribution du conseil général restent les mêmes pour 2016, la dotation de fonctionnement sera, comme en 2015, diminuée de 40% (40% d'abattement pour les établissements dont le nombre de jours de fonds de roulement est supérieur à 120).

Pour information, en 2013, le nombre de jours de fonds de roulement moyen est de 59 pour les collèges.

VI – Le besoin en fond de roulement

Il calcule la différence entre les créances et les dettes au sens large (créances des familles mais également dotations Etat/ Collectivités ayant fait l'objet d'un ordre de recettes mais n'ayant pas encore été soldées par versement effectif) et les dettes, soit : stocks + débits classe 4 – crédits classe 4. Il représente les moyens nécessaires au financement de l'activité quotidienne.

Besoin en fond de roulement	2012	2013	2014
	4 017,07	-13 996,57	-11 540

D'un côté, compte tenu des stocks nécessaires au bon fonctionnement du SRH et des créances (demi-pension, voyages) restant à recouvrer, l'établissement a besoin d'une trésorerie suffisante. D'un autre côté, compte tenu des subventions versées alors même que les dépenses correspondantes n'ont pas encore été effectuées, (subvention agenda 21 du conseil général, crédits pédagogiques globalisés du ministère de l'éducation nationale...), l'établissement dispose d'avances de trésorerie.

Fin 2012, la valeur des stocks et des créances à recouvrer était supérieure aux subventions versées d'avance et aux dettes. Aussi, le besoin en fond de roulement était positif.

Fin 2014, le constat est le même que fin 2013. Depuis le passage au prélèvement automatique, le prélèvement lancé fin décembre par l'agence comptable génère des avances (10 260 € d'avances dans ce cadre à fin de l'exercice 2014). Ces avances viennent diminuer le besoin en fonds de roulement.

VII – Les créances de demi-pension

	2012	2013	2014
Exercice en cours	5 269,40 €	4 390,87 €	2 867,48 €
Exercice antérieur	0 €	0 €	0 €
Huissier	2 913,58 €	1 180,11 €	1 685,44 €
Total	8 182,98 €	5 570,98 €	4 552,92 €

Responsable du recouvrement des créances, l'agent comptable doit s'assurer que tous les moyens ont été mis en œuvre pour recouvrer les sommes dues par les débiteurs.

Fin 2014, les créances de demi-pension s'élèvent à 4 552,92 € (dont 2 867,48 € au titre de l'année en cours et 1 685,44 € chez l'huissier).

Fin 2013, le niveau des créances à recouvrer était plus important (5 570,98 € dont 4 390,87 € au titre de l'année en cours et 1 180,11 € chez l'huissier).

VIII – Le taux de non recouvrement des créances des familles

VIII/a- Taux de non recouvrement global (demi-pension, hébergements, voyages)

	2012	2013	2014
Créances (comptes 4112/ 416/ 4117/ 4118)	8 182,98 €	6 161,98 €	4 822,92 €
Compte 4122 *			1 525,58 €
Vente de prestations de service / Produits des activités annexes	185 886,22 €	204 320,64 €	200 431,03 €
Tx non recouvrement	4,40 %	3,02 %	3,17%

* : Le compte 4122 correspond à des créances issues de la vente de biens ou de prestations de service de l'établissement à d'autres clients que les familles. Il est utilisé pour les créances type loyer, repas ou hébergement occasionnels, etc... depuis l'exercice 2014 (avant on utilisait le compte 4632).

Dans le cadre de qualité comptable, le recouvrement des recettes est un élément important. Par rapport à 2012, le taux de recouvrement global vis-à-vis des familles est en amélioration.

Pour information, en 2013 le collège se situait dans les 192 EPLE sur 356 ayant un taux de non recouvrement inférieur à 5%.

VIII/b- Taux de non recouvrement amiable :

Il ne prend pas en compte les créances au contentieux et ne concerne que le recouvrement des produits de la restauration scolaire et l'hébergement (7062).

	2012	2013	2014
Créances (comptes 4111/4112)	5 269,40 €	4 390,87 €	2 867,48 €
Produits de la restauration scolaire et l'hébergement (7062)	137 081,65€	149 807,13	154 144,44 €
Taux non recouvrement amiable	3,84 %	2,93 %	1,86 %

Pour information, en 2013, le taux de non recouvrement amiable dans les collèges était de 3,37%.

IX- Le taux moyen de charges à payer :

Il s'agit du taux de charges restant à payer en fin d'exercice 2014 qui résulte des factures parvenant tardivement (viabilisation, participation aux charges communes), nous obligeant à évaluer la dépense pour l'imputer sur le bon exercice.

	2012	2013	2014
Solde débiteur comptes 4081/4282/4286/4382/4386/4686)	1 777,47 €	1 396,49 €	567,42
Charges de fonctionnement (comptes 60 à 65 hors OP-SPE)	347 901,61 €	361 757,09 €	334 569,01 €
Taux moyen de charges à payer	0,51 %	0,38 %	0,17%

Pour information, en 2013, le taux moyen de charge à payer en collège était de 3,37%.

X – La trésorerie

Trésorerie	Montant 2012	Montant 2013	Montant 2014
	136 527,07 €	153 215,30 €	168 037,44 €

Au compte financier, elle est égale à la différence entre le fond de roulement et le besoin en fonds de roulement. D'un niveau confortable, elle permet de payer normalement les fournisseurs.

Le besoin en fonds de roulement étant négatif, la trésorerie est supérieure au fond de roulement.

X – Les jours de trésorerie

	2012	2013	2014
Montant trésorerie	136 527,07€	153 213,46 €	168 037,44 €
Charges de fonctionnement (comptes 60 à 65 or OP-SPE)	347 901,61 €	361 755,25 €	334 569,01 €
Nb jours trésorerie	141	152	181

Compte tenu d'un niveau de trésorerie supérieur au niveau du fond de roulement, les jours de trésorerie sont supérieurs aux jours de fond de roulement.

Déjà très important à la fin de l'exercice 2013, le nombre de jours de trésorerie augmente et passe de 152 à 181.

Aussi, l'établissement bénéficie d'une marge de manœuvre particulièrement confortable.

XI - L'autonomie financière :

Il s'agit de la capacité à prélever. Cet indicateur permet de déduire la marge de manœuvre réelle de l'établissement. Il se calcule à partir du fond de roulement immédiatement mobilisable, c'est-à-dire le fond de roulement déduction faite des provisions pour risques et charges et des éventuelles cautions reçues et du besoin en fond de roulement déduction faite des reliquats de subventions. En effet, ces reliquats doivent être remboursés ou conservés pour le financement d'opérations spécifiques, ils ne peuvent donc être retenus pour le calcul de la marge de manœuvre de l'établissement.

Fond de roulement (1)	156 497,44 €
Provisions (2)	0 €
FdRim (3) = (1) - (2)	156 497,44 €

Stocks (solde classe 3) (4)	6 383,28 €
Créances (solde débiteurs classe 4) (5)	11 204,20 €
BFdR1 (6) = (4)+(5)	17 587,48 €

Autonomie financière (7) = (3)-(6)	138 909,96 €
---	---------------------

Dépenses moyennes journalières (8) (dépenses nettes compte 60 à 65 or OP-SPE/360)	929,36 €
Nombre de jour d'autonomie financière (7)/(8)	149

Pour information, en 2013, 14,15% des collèges avaient un fond de roulement immédiatement mobilisable négatif.

* *
*

En conclusion, le fond de roulement dont dispose l'établissement est très confortable. Il permet de couvrir le besoin en fond de roulement dont l'établissement a besoin pour fonctionner et dégage une trésorerie suffisante pour faire face aux obligations de l'établissement (paiement des fournisseurs dans le respect du délai de 30 jours).

Compte tenu, d'une part, de la prise en compte de la valeurs des créances et des stocks et, d'autre part, de la neutralisation des avances et reliquats de subventions destinées à des opérations spécifiques, le nombre de jours d'autonomie financière est inférieur au nombre de jour de fond de roulement (149 contre 168).

Néanmoins, avec une capacité à prélever égale à 138 909,96 €, l'établissement dispose de marges de manœuvre très confortables pour investir.

Le CA doit se prononcer dans 2 délibérations distinctes sur :

- **L'adoption du compte financier**
- **L'affectation du résultat**

Concernant l'affectation du résultat, la proposition est la suivante :

+ 12 775,03 € au compte « 10681- établissement » qui concerne le service général et qui s'élève donc à 177 313,11 €.